

L'Inspecteur de l'Education Nationale

À

**Mesdames et Messieurs les enseignants du 1er degré
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école
S/C de Messieurs les Chefs d'établissement**

Abu Dhabi, le 21/08/2018.

NOTE DE SERVICE N° 1 – 2018/2019

Je souhaite la bienvenue à tous ceux, chefs d'établissement, directeurs d'école, enseignants détachés ou recrutés locaux, ... qui, à l'occasion de cette rentrée, exercent pour la première fois au sein de la zone Moyen-Orient / Péninsule Indienne.

L'équipe de zone :

Georges ALZINA, Inspecteur de l'Education nationale pour la zone

Courriels: ien.mopi@aefe.fr (à utiliser en priorité) / ien@louismassignon.com

Gwennaël PETILLAT, Conseiller Pédagogique auprès de l'IEN - Téléphone : 0097124471377

Courriel: cpaien.mopi@aefe.fr (à utiliser en priorité) / conseiller.pedagogique@louismassignon.com

Soulaf BAHTIT, Secrétaire de l'IEN de zone : Téléphone : 0097124449039 - Fax: 0097124493952

Courriel: secretariat.ien@louismassignon.com

Adresse: Lycée Louis Massignon – PO Box 2314 – Abou Dhabi – Emirats Arabes Unis.

Sommaire :

- 1) La maternelle : l'école de l'épanouissement et du langage »**
- 2) La maîtrise des savoirs fondamentaux**
- 3) Faire vivre les valeurs de la République**
- 4) Evaluations diagnostiques**
- 5) Ressources**
- 6) Valoriser les LVE**
- 7) Rentrée en musique**
- 8) Les projets de zone**
- 9) Les animations de zone**
- 10) Mieux connaître les enseignants pour mieux piloter la zone**

1) La maternelle - "l'école de l'épanouissement et du langage".

Le langage et le bien-être constituent les priorités de l'école maternelle et doivent être accompagnés en faisant de la maternelle le moyen d'acquérir un vocabulaire riche qui aura un impact important sur la réussite à l'école élémentaire et en particulier en cours préparatoire.

Les compétences "non académiques mais déterminantes" comme le développement social, émotionnel, ou des notions comme l'attention ou l'estime de soi chez les plus jeunes doivent être également prises en compte pour faciliter le bien-être et l'envie d'apprendre.

Les nouveaux programmes insistent sur le langage, la socialisation et le jeu. Par exemple, plutôt que d'apprendre aux élèves à compter très loin, ils incitent à privilégier le sens des nombres. Les activités sur fiches méritent d'être réduites pour laisser plus de place à la manipulation, la découverte, la recherche structurée.

2) La maîtrise des savoirs fondamentaux.

Les spécificités du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2) », « Volet 2 : contributions essentielles des différents enseignements au socle commun » et les sous-parties « Français » et « Mathématiques » de la partie « Volet 3 : les enseignements » de l'annexe 1 de l'arrêté du 9 novembre 2015 susvisé sont remplacées par les dispositions de l'annexe 1 d'un nouvel arrêté.

Les parties « Volet 1 : les spécificités du cycle de consolidation (cycle 3) », « Volet 2 : contributions essentielles des différents enseignements au socle commun » et les sous-parties « Français » et « Mathématiques » de la partie « Volet 3 : les enseignements » de l'annexe 2 du même arrêté sont remplacées par les dispositions de l'annexe 2 d'un nouvel arrêté.

Les dispositions des nouveaux arrêtés dont vous trouverez les annexes par les liens ci-dessous entrent en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2018.

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132987

- [Maîtriser les savoirs fondamentaux pour tous les élèves](#)

De nouvelles recommandations pédagogiques viennent en appui des programmes scolaires pour faciliter l'apprentissage des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui. Quatre recommandations pédagogiques et un guide « Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP » ont été transmis, le 26 avril 2018, aux professeurs des écoles et des collèges afin d'amener tous les élèves à la réussite scolaire (voir rubrique « ressources »).

- ["Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP"](#)

La lecture fluide, qui doit être acquise au CP, est la condition indispensable à la bonne compréhension d'un texte.

Les activités d'écriture doivent être menées conjointement aux activités de lecture.

Un manuel de lecture choisi dans une logique d'équipe peut constituer un levier de progrès pertinent.

La compréhension des mots, des constructions, des phrases et des textes doit continuer à faire l'objet d'exercices spécifiques de grammaire, de vocabulaire et de conjugaison tout au long de l'année.

- [Lecture : construire le parcours d'un lecteur autonome](#)

En cas de difficultés persistantes, les heures d'APC à l'école élémentaire et l'accompagnement personnalisé en classe de 6e permettent de mettre en place des solutions de remédiation adaptées à chacun.

Au cycle 2, les heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC) sont prioritairement consacrées à des activités de lecture pour ménager plus de place encore à la lecture à l'école, notamment sous forme d'ateliers. Du CP au CE2, de cinq à dix œuvres sont étudiées par année scolaire, en CM1 cinq ouvrages de littérature de jeunesse contemporaine et deux œuvres du patrimoine, en CM2 quatre ouvrages de littérature de jeunesse

contemporaine et trois œuvres du patrimoine, en 6^e trois ouvrages de littérature de jeunesse contemporaine et trois œuvres du patrimoine.

Les professeurs peuvent utilement s'appuyer sur les listes de référence publiées et périodiquement complétées et mises à jour sur le site Éduscol (école élémentaire, collège) pour enrichir leurs connaissances en littérature de jeunesse et faire des choix pertinents en fonction de leur projet pédagogique :

<http://eduscol.education.fr/cid58816/litterature.html>

<http://eduscol.education.fr/cid105688/selection-2017-litterature-pour-les-collegiens.html>

La lecture régulière d'un texte devant un auditoire, la récitation ou l'interprétation en public d'un texte littéraire mémorisé sont à maintenir dans le travail de classe.

Enseignement de la grammaire et du vocabulaire : un enjeu majeur pour la maîtrise de la langue française

La capacité des élèves à comprendre, à analyser le fonctionnement de la langue et à savoir appliquer les règles est indispensable, car elle conditionne leur accès à tous les enseignements disciplinaires.

Un enseignement régulier et explicite doit être mis en œuvre dans ce domaine.

Les connaissances (lexicales et grammaticales) seront réinvesties lors de la lecture et de la production de textes.

À l'école élémentaire en particulier, l'étude de la morphologie (étude de la formation des mots, de leurs variations (« maison » - « maisonnette »), (« cheval/chevaux ») des mots invariables (« pour », « et »), et de la syntaxe (notamment les conjugaisons) doit se faire en complément du temps consacré à celle de l'observation de l'organisation et du fonctionnement de la langue et des règles d'orthographe grammaticale.

Dans le cadre de la durée hebdomadaire moyenne consacrée à l'enseignement du français, il est nécessaire de consacrer au moins trois heures par semaine à un enseignement structuré de la langue, en cycle 2 comme en classe de CM1 et en classe de CM2.

L'orthographe grammaticale est étroitement liée aux relations grammaticales entre les mots et aux formes verbales. Son apprentissage est conduit de manière à mettre d'abord en évidence les régularités du système de la langue auxquelles il faut s'entraîner et qu'il convient d'automatiser par l'intermédiaire d'exercices de mémorisation et d'application en faisant varier les contextes d'apprentissage.

La leçon de grammaire respecte quatre étapes fondamentales : la phase d'observation et de manipulation, la structuration et la formulation des règles, la phase de consolidation, de mémorisation et d'automatisation par un entraînement soutenu.

Le travail en lien avec l'écriture permet d'apprendre aux élèves, grâce aux indications données par l'enseignant, à réviser leur production en exerçant une vigilance orthographique et en mobilisant les acquisitions travaillées lors des leçons de grammaire. Toute leçon de grammaire doit trouver son prolongement et son application dans des activités d'écriture aux formes variées.

L'enseignement du vocabulaire s'appuie sur le sens des mots, l'analyse de leur formation et de leur polysémie, s'il y a lieu.

La dictée, dans ses différentes modalités, offre aux élèves l'occasion de se concentrer exclusivement sur la réflexion logique et la vigilance orthographique que nécessite la transcription d'un texte qui leur est lu.

Le calcul et la résolution des problèmes

L'apprentissage du calcul est à la base du raisonnement mathématique. Il est donc indispensable de donner le sens des quatre opérations dès la classe de cours préparatoire et de travailler les automatismes de calcul des élèves pour faciliter la résolution des problèmes.

Enseignement du calcul : un enjeu majeur pour la maîtrise des principaux éléments de mathématiques à l'école primaire

À leur arrivée en maternelle, les élèves distinguent en général les très petites quantités (un, deux ou trois), mais le sens qu'ils ont de la cardinalité est encore intuitif. Pour cela, des activités qui ont spécifiquement pour

but la construction de l'aspect cardinal des nombres sont proposées quotidiennement dès la petite section de maternelle. Des jeux (par groupes de deux ou trois) ou la résolution de petits problèmes dont l'énoncé est oralisé par la maîtresse en s'appuyant sur un support toujours concret et tangible, sont proposés.

Le processus d'itération de l'unité (4 c'est 3+1) qui donne du sens à la relation d'ordre entre les nombres (3 c'est plus petit que 4, ou 3 c'est moins que 4) contribue à construire l'aspect ordinal des nombres.

Toutes les occasions doivent être saisies (ou provoquées) afin de faciliter la mémorisation de la suite orale, qui doit être connue jusqu'à 30 en fin de grande section.

L'addition est abordée dès la moyenne section de maternelle (j'ai 4 œufs j'en ajoute 2, maintenant j'en ai 6).

La symbolisation : $14 + 35 = 49$, elle relève du cours préparatoire.

L'algorithme opératoire relève aussi du CP (addition posée).

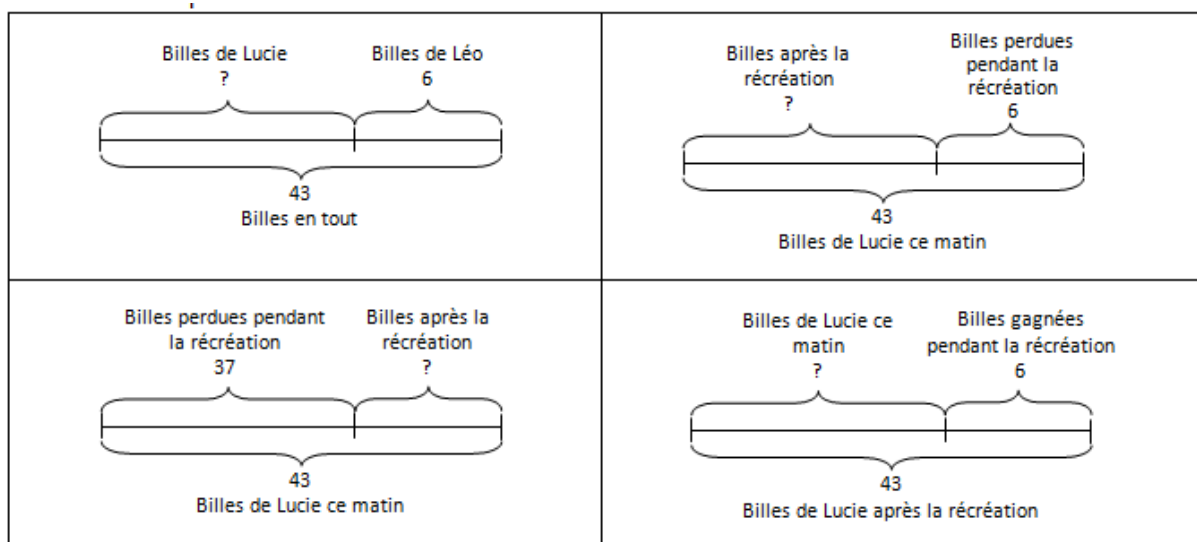
L'apprentissage des faits numériques (calcul mental, calcul réfléchi) ne peut être simplement renvoyé aux familles dans le cadre des « leçons » ; il doit faire l'objet d'un travail en classe et d'une pratique quotidienne moyenne d'au moins 15 minutes. On privilégiera l'alternance de séries de séances d'entraînement courtes (10 à 15 minutes) avec des séances longues (30 à 45 minutes) visant des apprentissages procéduraux spécifiques.

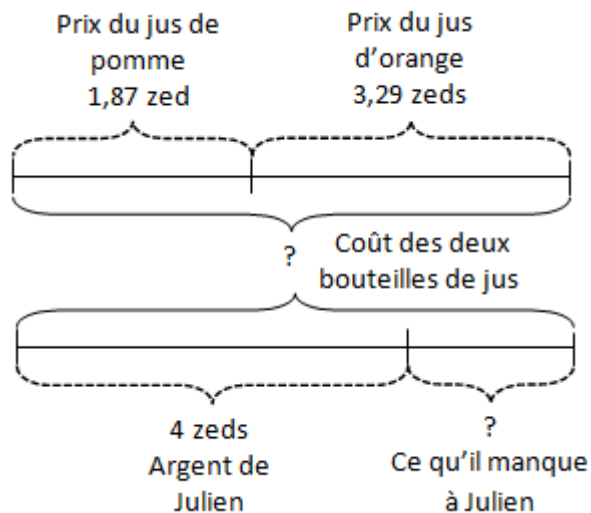
La résolution de problèmes à l'école élémentaire

La résolution de problèmes doit être au cœur de l'activité mathématique des élèves tout au long de la scolarité obligatoire.

Il convient de concevoir une progressivité pour les problèmes proposés, en commençant par des problèmes additifs élémentaires en une étape, avant de proposer des problèmes plus complexes (multiplicatifs élémentaires) et d'augmenter progressivement le nombre d'étapes des problèmes proposés.

Un enseignement explicite de la résolution de problèmes doit s'appuyer sur des temps spécifiques qui structurent les savoirs et compétences travaillés, introduisent des représentations sous forme de schémas bien adaptés, permettant la modélisation.





Il est important de proposer des problèmes en deux étapes dès le début du cycle 2 : l'objectif visé est de ne pas laisser les élèves penser que résoudre des problèmes se limite à « trouver la bonne opération » ou « avoir de la chance » en prenant les deux nombres de l'énoncé et en choisissant une opération au hasard.

La présentation à la classe d'une proposition de résolution d'un problème peut se faire de façon très efficace grâce aux outils numériques.

La résolution de problèmes, au centre de l'activité mathématique, engage les élèves à chercher, émettre des hypothèses, élaborer des stratégies, confronter des idées pour trouver un résultat. Qu'elle soit proposée individuellement ou collectivement en invitant les élèves à collaborer avec leurs pairs, la tâche de résolution de problèmes doit permettre aux élèves d'accéder au plaisir de faire des mathématiques.

3) Faire vivre les valeurs de la République

La lutte contre toutes les formes de discriminations, de harcèlement, de violences et de cyberviolences constitue une priorité à renforcer dans nos établissements.

Les parcours citoyens, les projets d'établissement, les initiatives locales, constituent des entrées à privilégier.

Le programme d'enseignement moral et civique est revu à partir de la rentrée 2018. L'annexe de l'arrêté du 12 juin 2015 est remplacée par l'annexe que vous trouverez à partir de l'adresse ci-dessous.

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132982

4) Evaluations diagnostiques

Rendez-vous national d'évaluation des élèves pour permettre aux professeurs de mieux les accompagner en CP, CE1 et 6^e

La mise en œuvre d'évaluations de début d'année, notamment pour la classe de CP, CE1 et la classe de 6^e, constituent des opportunités de renforcer la connaissance des élèves et l'adaptation des enseignements. Ces évaluations éclaireront les enseignants sur les acquis des élèves afin de leur permettre de construire une progression annuelle adaptée et de choisir les meilleurs outils pour un enseignement efficace.

Les objectifs des différentes opérations d'évaluation des élèves :

- « **Evaluations CP** » : des repères permettant aux enseignants de disposer d'un profil à l'entrée en CP (2 séquences en français et une séquence en mathématiques de 20 minutes chacune). Il s'agit de bien apprécier, d'un point de vue individuel et collectif, les acquis qui permettront d'ancrer les apprentissages de CP en début d'année (passation en septembre).
- <http://eduscol.education.fr/cid119562/evaluations-diagnostiques-en-cp.html>
- « **Evaluation CE1** » : des repères permettant aux enseignants de disposer d'un bilan à l'entrée en CE1 sur les compétences liées à la lecture, l'écriture et la numération (2 séquences en français et une séquence en mathématiques de 20 minutes chacune). Il s'agit d'une aide à l'organisation des apprentissages de l'année de CE1 (passation en septembre).

- « **Point d'étape CP** » : un point à la mi-année scolaire pour apprécier la progression des élèves, dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération (passation en février ou mars).

Suite aux évaluations nationales, des indications seront données par la DGESCO pour expliciter, à partir des typologies d'erreurs, ce que cela indique des difficultés/fragilités d'acquis des élèves.

Des pistes d'action seront proposées pour aider les équipes enseignantes à renforcer les compétences fragiles de certains élèves, organiser leur enseignement, différencier leur action. Elles seront élaborées en référence aux ressources déjà conçues (mise en œuvre de l'objectif CP 100% de réussite <http://eduscol.education.fr/cid117919/100-de-reussite-en-cp.html>, guide de référence sur la lecture paru le 26 avril 2018 <http://www.education.gouv.fr/cid129655/un-guide-reference-et-quatre-recommandations-au-service-de-la-maitrise-des-savoirs-fondamentaux-a-l-ecole-primaire.html>, recommandations du ministre concernant la lecture, la grammaire, le calcul et la résolution de problèmes <http://www.education.gouv.fr/cid129644/4-priorites-pour-renforcer-la-maitrise-des-fondamentaux.html>).

Rendez-vous pour la zone MOPI d'évaluation des élèves pour permettre aux professeurs de mieux les accompagner en CM1

Comme l'année dernière des évaluations diagnostiques de zone pour l'ensemble des classes de CM1 sont) mettre en œuvre dès le mois de septembre.

Vous trouverez les différents cahiers « élève » et « professeur » à l'adresse suivante : <http://www.aefe-moyen-orient-peninsule-indienne.net/1er-degre/directeurs-2/evaluation-diagnostique-de-zone-cm1/>

Evaluation nationale en 6^{ème} :

<http://www.education.gouv.fr/cid119462/l-evaluation-des-acquis-des-eleves.html>

5) Ressources pédagogiques nouvelles pour l'enseignement du français et des mathématiques

Ressources d'accompagnement des programmes

Ressources d'accompagnement du programme de mathématiques (cycle 2)

Ces ressources d'accompagnement proposent des pistes pour la mise en œuvre du programme de mathématiques du cycle 2 ainsi que des outils pédagogiques et didactiques. Elles sont enrichies d'activités à proposer en classe aux élèves.

<http://eduscol.education.fr/cid102696/ressources-pour-les-mathematiques-cycle-2.html>

Ressources d'accompagnement du programme de mathématiques (cycle 3)

Ces ressources d'accompagnement proposent des pistes pour la mise en œuvre du programme de mathématiques du cycle 3 ainsi que des outils pédagogiques et didactiques. Elles sont enrichies d'activités à proposer en classe aux élèves.

<http://eduscol.education.fr/cid101461/ressources-maths-cycle-3.html>

Ressource pour la lecture au CP

<http://eduscol.education.fr/cid117919/100-de-reussite-en-cp.html>

Ressources pour l'évaluation du socle commun en langues vivantes étrangères

Les ressources pour l'évaluation en langues vivantes étrangères pour les cycles 2, 3 et 4 proposent des outils pédagogiques illustrés d'exemples pour aider à l'évaluation des compétences en langues vivantes.

<http://eduscol.education.fr/cid114602/l-evaluation-du-socle-en-lve.html>

Ressources numériques adaptées soutenues et réalisées

Pour chaque trouble des apprentissages, cette page présente toutes les ressources numériques soutenues par la Direction du numérique pour l'Éducation du ministère de l'Éducation nationale dans le cadre de la commission Edu-up.

<http://eduscol.education.fr/cid56843/ressources-numeriques-adaptees-soutenues-et-realisees.html>

6) Valoriser les langues vivantes :

L'offre linguistique des établissements d'enseignement français à l'étranger est devenue un élément majeur de leur attractivité et de leur développement. La mobilité géographique d'une part importante des parents d'élèves, ainsi que les projets de future mobilité scolaire ou étudiante que les familles plus sédentaires forment pour leurs enfants, constituent des évolutions qualitatives de la demande de scolarité française auxquelles tous les établissements d'enseignement français à l'étranger sont fortement incités à répondre. Au regard de nombreuses initiatives dans ce domaine, l'AEFE indique 3 priorités en ELVE :

- la maîtrise de la langue française, langue de communication et de partage au sein de l'établissement, langue d'enseignement ;
- une nécessaire (re)connaissance de la langue du pays hôte ;
- la possibilité d'initiation à une troisième langue ;

L'AEFE invite à développer de véritables parcours langues et propose, entre autres dispositifs, de mettre en place des Parcours Adaptés et Renforcés de Langues Étrangères (PARLE).

Si ces parcours sont conçus pour être établis tout au long de la scolarité obligatoire, du CP à la 3e, la pratique de langues vivantes dès la maternelle est vivement souhaitable : la langue du pays et une autre langue peuvent ainsi être introduites au cours du cycle 1, le français restant la langue majoritairement pratiquée en classe. Ce principe vaut pour l'ensemble du PARLE, dont l'objectif prioritaire est d'intensifier l'acquisition d'une langue vivante – la langue principale – tout en maintenant le français comme langue des apprentissages.

Les volumes hebdomadaires de cours dans la langue vivante principale du PARLE s'organisent comme suit :

- Cycle 2 : 5h par semaine par élève au maximum (20% du temps global d'enseignement), dont 2h de langue vivante principale et 3h d'EMILE
- Cycle 3 : 6h (25%) par semaine par élève au maximum, dont 3h de langue vivante principale et 3h d'EMILE ou de DNL
- Cycle 4 : 7h (25%) par semaine par élève au maximum, dont 3h de langue vivante principale et 4h de DNL

Au cycle 2, on pourra envisager de pratiquer en langue étrangère l'EPS, les arts ou les sciences. Aux cycles 3 et 4, il sera préférable de pratiquer, en EMILE ou en DNL, la moitié des temps d'enseignement d'histoire-géographie, de sciences et technologie, voire de mathématiques. D'une manière générale on veillera à ne pas dépasser 50% du temps d'enseignement d'une matière en LVE. D'autres champs disciplinaires peuvent être envisagés, selon les compétences et ressources humaines disponibles, dans la mesure où un temps de pratique linguistique effective pourra être garanti.

Vous trouverez toute la politique pédagogique de l'enseignement des langues vivantes dans la nouvelle parution de la brochure « Parcours Langues dans le réseau AEFE ».

<https://www.aefe.fr/vie-du-reseau/toute-lactualite/parution-de-la-brochure-parcours-langues-dans-le-reseau-aefe>

7) Rentrée en musique

Le développement de la pratique collective de la musique est essentiel pour bâtir l'école de la confiance. Cette mobilisation trouve un premier développement dans la mise en place dans chaque école d'une chorale si possible par cycle pour proposer aux élèves une approche (non exhaustive) simple et motivante de l'éducation musicale, pour favoriser les apprentissages langagiers et pour fédérer les élèves autour d'un projet culturel.

8) Les projets de zone

Le bureau de l'IEN proposera pour la deuxième année deux projets spécifiques :

- Les jeux MOPI s'adressent aux élèves de cycle 3 et visent d'une part à renforcer des pratiques simples d'EPS à la française (rencontre, citoyenneté, projet inter degré), d'autre part de faciliter l'accompagnement des équipes dans l'enseignement de l'EPS, enfin de permettre des rencontres

ludiques entre groupes d'élèves. Un évènement final sera proposé à Abu Dhabi en fin d'année scolaire les 16, 17 et 18 avril 2019.

Vous pourrez trouver sur le site de zone un résumé de l'action qui s'est déroulée cette année <http://www.aefe-moyen-orient-peninsule-indienne.net/>

- Le défi techno s'adresse aux classes des 3 cycles et vise à favoriser la démarche d'investigation, la construction d'objets techniques à partir d'un cahier des charges simple et mobilisateur. Les enjeux de formation, de rencontre, de développement d'activités technologiques sont recherchés et donneront également lieu à un partage des productions et des modalités de recherche. Vous pourrez trouver sur le site de zone un résumé de l'action qui s'est déroulée cette année <http://www.aefe-moyen-orient-peninsule-indienne.net/>

Une note spécifique présentera ces deux projets en début d'année scolaire.

Je vous invite dès à présent à sensibiliser les équipes à ces projets et à intégrer les phases de préparation des jeux MOPI ou du défi techno à la semaine des lycées français du monde dès la mi-novembre .

9) Les animations pédagogiques de zone

Le principe de la proposition d'un plan d'animations uniques sur l'ensemble du territoire de la zone est maintenu pour faciliter le pilotage pédagogique.

- Une animation pédagogique sur les nombres décimaux, les fractions, la proportionnalité, la résolution de problèmes et le calcul en ligne sera proposée aux CM1-CM2 à distance (équivalent de 4 heures à identifier sur le temps d'animation), relayée par chaque directeur.
- Une animation sera proposée à l'ensemble des enseignants des 3 cycles de l'école primaire à l'occasion des missions du bureau de l'IEN sur les « pratiques d'écriture » (équivalent de 2 heures à identifier sur le temps d'animation).

10) Mieux connaître les enseignants pour mieux piloter la zone

- Documents de suivi : Le lien suivant <https://form.jotform.me/81823814911457> « fiche individuelle » est accessible depuis cette note à chaque personnel du 1er degré. Son information permettra de fournir les données administratives essentielles au bureau de l'IEN. L'information du courriel du directeur permettra également à celui-ci de récupérer les mêmes informations utiles au suivi des personnels. Je remercie donc chacun de renseigner ce formulaire avant la fin du mois de septembre.
- Le document joint en annexe est destiné à l'aide à la planification des « 108 heures » dont les contenus et modalités sont précisés par le décret n° 2017-444 du 29 mars 2017. Cette organisation contribuera au pilotage de l'équipe et le document devra être tenu à la disposition de l'IEN lors des missions d'évaluation.

A tous, je souhaite une excellente année scolaire.



Tableau prévisionnel des dates et heures des différents conseils et réunions organisés dans l'école

Nom de l'école :

Obligation de service des enseignants - 108 h

Décret n°2017-444 du 29 mars 2017

36 h - Activités Pédagogiques Complémentaires

- Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages

- Aide au travail personnel

- Activité prévue par le projet d'école

	- Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages	- Aide au travail personnel	- Activité prévue par le projet d'école
1 ^{ère} période			
2 ^{ème} période			
3 ^{ème} période			
4 ^{ème} période			
5 ^{ème} période			

Tableau prévisionnel des dates et heures des différents conseils et réunions organisés dans l'école

Nom de l'école :

Obligations de service des enseignants - 108 h

Décret n°2017-444 du 29 mars 2017

	48 h Concertation	Animation Pédagogique 9 h	Actions de formation continue (hors Plan Régional de Formation) 9 h	Conseils d'école 6 h
	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils des maîtres (au moins 1 fois/ par trimestre) - Conseils de cycle - Liaisons inter cycles - Liaisons école-collège - Relations avec les parents - Elaboration et suivi des PPS 	<ul style="list-style-type: none"> - Animations pédagogiques proposées par l'équipe de l'inspection : les écoles figurant dans son programme de missions veilleront à réserver 2 heures durant la période concernée - Animations pédagogiques mises en œuvre par le directeur ou par toutes autres ressources humaines de l'établissement ou de son environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de formation continue à distance sur des supports numériques 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils d'école (au moins 1 fois par trimestre)
1 ^{ère} période				
2 ^{ème} période				
3 ^{ème} période				
4 ^{ème} période				
5 ^{ème} période				